



LE PETIT MOHONNAIS

Octobre 2021

N° 65

Tant qu'il y aura de l'eau au Grand Pont, il y aura de la vie à Mohon...et ailleurs !



L'eau est certainement la ressource naturelle la plus précieuse. Indispensable à la vie, nous devons toujours disposer d'une eau de qualité en quantité suffisante.

Chez nous, c'est le cas. Depuis près de cinquante ans, la quasi-totalité des habitants de la Commune sont raccordés au réseau d'eau, hormis quelques foyers qui disposent d'un réseau d'eau villageois.

En 1976, une sécheresse mémorable a révélé notre vulnérabilité quant à l'approvisionnement en eau. Aussi, au niveau du Département du Morbihan, les syndicats d'eau potable ont décidé de raccorder tous les réseaux d'eau entre eux. Cela permet de palier toutes les éventualités de pénurie ou de pollutions ponctuelles.

Actuellement, pour notre approvisionnement en eau, nous dépendons du syndicat « Eau du Morbihan » qui assure la potabilisation et la distribution aux consommateurs.

Une goutte d'eau est tombée du ciel.

Et sur mon carreau, là elle ruisselle

Elle glissera dans le caniveau

Pour aller grossir un petit ruisseau.

Cette comptine de Guy THOMAS, que beaucoup d'écoliers de Mohon ont chantonné avec Mme MOIZO, illustre à merveille notre façon de collecter les eaux pluviales dans les zones habitées. Depuis la découverte, par des médecins à la fin du 19^{ème} siècle, de maladies transmises par l'eau polluée, la nécessité de collecter les eaux est devenue une évidence. Envoyer l'eau au tout à l'égout permet d'avoir les rues propres et les pieds au sec.

Mais, trop souvent, dans nos bourgs et nos villages, les eaux usées et les eaux pluviales se retrouvent dans la même canalisation. A Mohon, il a fallu attendre le début des années 90, pour mettre en place l'assainissement collectif. Depuis les eaux usées sont collectées et épurées dans un système de lagunage. Elles séjournent successivement dans trois bassins

avant de rejoindre le milieu naturel. Dans les autres cas, c'est l'assainissement individuel qui est privilégié.

*Ce petit ruisseau devenant rivière
Rejoindra un jour les eaux de la mer
La goutte chauffée par notre soleil
Deviendra buée, là-haut dans le ciel.*

Les plans d'occupation des sols et les divers plans d'urbanisme qui se succèdent, depuis quelques temps déjà, ont permis une artificialisation importante des sols qui s'avère problématique aujourd'hui. Dans les campagnes, le remembrement avec l'agrandissement des parcelles, la suppression des talus et des haies a induit des changements de pratiques agricoles aux conséquences insoupçonnées.

La présence, toujours plus fréquente, d'orages dévastateurs provoque ici et là, des inondations ponctuelles, avec parfois des coulées de boue endommageant des biens et des cultures.

Nous avons tous remarqué que le niveau d'eau dans nos petits cours d'eau descend aussi rapidement qu'il est monté. En fait, l'eau ruisselle et ne s'infiltre plus. Les bassins de rétention présents dans les derniers lotissements de la Commune sont prévus pour stocker l'eau de ruissellement pendant 24 heures. Comment, dans ces conditions, alimenter les nappes phréatiques ? Pire, les eaux de ruissellement se polluent au contact des voiries et chaussées. Dans les champs, elles entraînent des particules de terre et des éléments nutritifs, appauvrissant ainsi les sols et aggravant les pollutions en aval...

*Dans un gros nuage, elle s'entretiendra
Avec d'autres gouttes, du vent et du froid*

Et puis, tout à coup, elle retombera

Sur mon beau carreau vous savez pourquoi...

Nous devons donc agir pour favoriser la pénétration de l'eau dans les sols pour bénéficier ainsi de leur pouvoir filtrant. Le lotissement du « Hameau de Sévigné » intègre cette notion. Chaque lot constructible a, dans sa parcelle, un puisard qui retient l'eau pluviale.

L'avenir de l'homme est intimement lié à celui de l'eau. « La maison brûle et nous regardons ailleurs », cette phrase prononcée par le Président CHIRAC, en Afrique du Sud lors du « Sommet de la Terre » en 2002, nous le rappelle. Gageons qu'il y aura toujours de l'eau à couler sous les ponts...

Anne-Marie CLERO

LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

➤ UNE HISTOIRE DE PLUS DE 50 ANS

- **1964** : La loi du 16 décembre 1964 organise la politique de gestion de l'eau par bassin versant. C'est une gestion décentralisée, concertée avec les usagers, avec des outils financiers incitatifs ;
- **1971** : 1^{ER} Ministère de l'Environnement
- **1992** : La loi du 3 janvier 1992 met en place des instruments à l'échelle des bassins versants :
 - Le « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux » : **SDAGE**
 - Le « Schéma d'Aménagement des Eaux » : **SAGE**
- **2000** : Le 23 octobre 2000, la « Directive Cadre Européenne » (**DCE**) a pour but de garantir les usages de la ressource en eau et d'œuvrer à la reconquête de la qualité de l'eau.
- **2004** : La loi du 21 avril 2004 transpose la **DCE** en droit français.
- **2006** : La loi du 30 décembre 2006 : la loi sur l'eau s'étend aux milieux aquatiques (**LEMA**).
- **2014** : Aujourd'hui, la politique de l'eau est menée dans le cadre européen. Des programmes d'intervention pluriannuels définissent les objectifs prioritaires et les modalités d'action des Agences de l'Eau. Les **SDAGE** fixent pour 6 ans les orientations d'une gestion équilibrée de l'eau. Nous en sommes au 11^{ème} programme (2019-2024).

Les **SAGE**, à l'initiative des acteurs locaux, constituent la politique sur un territoire donné, à l'échelle d'un bassin versant ou d'un bassin de nappe.

- **2020** : La **DCE** s'étend à l'ensemble des grands bassins européens. Elle crée les principes d'une bonne gestion de l'eau pour aller vers un bon état écologique de l'eau.

Une gestion intégrée de l'eau permet de travailler l'ensemble du cycle de l'eau d'un territoire : eaux usées, eaux pluviales, eau potable, eau naturelle et d'agrément.

➤ LES PRINCIPAUX ACTEURS

- **Les Agences de l'eau**
En France métropolitaine, elles sont six. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'étend du Massif Armoricaïn au Massif central. Elle représente 28%



Le territoire de la délégation d'Armorique

du territoire. Elle a une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers via les redevances pour lutter contre les pollutions, gérer et préserver la ressource en eau. Le directeur est nommé par le ministère chargé de l'écologie.

• Les délégations régionales

Les missions sont remplies grâce aux délégations régionales. La délégation d'Armorique intervient sur les 4 départements bretons et les 20 « Sage » inscrits dans le bassin Loire-Bretagne. Elle anime la commission territoriale Vilaine et côtier breton du Comité de Bassin.

• Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)

Le Grand Bassin de l'Oust a été créé en 1998 sous forme associative. Au 1^{ER} janvier 2011, suite à l'arrêté inter-préfectoral, il est devenu un syndicat mixte. Cette structure ancrée sur le territoire breton se déploie sur les départements des Côtes d'Armor, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine. Il représente 4640 km de cours d'eau sur le bassin de l'Oust, affluent de la Vilaine. Il s'appuie sur la réglementation en vigueur pour piloter des actions dans le but de tendre vers un bon état écologique.

• Les citoyens de la Commune

Nous sommes tous concernés par l'avenir de la ressource en eau. Au niveau communal, Mr Hervé PRESSARD a reçu, par délégation du Maire, la charge des affaires en lien avec l'agriculture, la chasse et la pêche. Il est aussi Vice-Président de la commission « Réseaux, voirie, érosion, chemins ruraux, environnement et assainissement ». Avec lui, les membres de sa commission, le SMGBO et la Chambre d'Agriculture, nous travaillerons à régler les problèmes récurrents d'inondations, de coulées de boue et aussi, à améliorer tout ce qui peut l'être.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mairie de MOHON : nouvelle adresse mail

Veuillez prendre en compte notre nouvelle adresse mail : mairie@56490mohon.com

Informations scolaires année 2021-2022

● Cantine municipale : Prix des repas

Le tarif enfant est fixé à 3.30€/repas à compter du 2 septembre 2021

● Garderie municipale : Prix de la ½ heure

Le tarif de la garderie sans goûter est inchangé à 1.25€ la demi-heure réelle à compter du 2 septembre 2021

● Transports scolaires année 2021-2022

Le prix du titre de transport scolaire est de :

- 1^{ER} et 2^{ème} enfant : 120.00€/élève transporté
- 3^{ème} enfant : 50.00€ ; gratuit au-delà

L'entretien du cimetière communal

Il se fait au naturel selon des méthodes qui ont fait leurs preuves : binette, huile de coude...et beaucoup de bonne volonté.

Nous pouvons remercier chaleureusement nos employés municipaux qui entretiennent à l'année ce lieu de recueillement. Nous remercions aussi les jeunes du dispositif « Argent de poche » et les bénévoles qui les ont encadrés pour leur contribution à l'entretien du cimetière.

L'égavage auprès des lignes aériennes

L'Association des Maires de France a signé une chartre « égavage » pour améliorer la coopération entre « Orange » et les élus dans le but de prévenir les dégâts sur les réseaux aériens. Elle informe les propriétaires de leur devoir d'entretien des arbres et haies situés à proximité de lignes téléphoniques. Elle rappelle que les travaux d'égavage doivent être menés de manière efficace et concertée.

Trop souvent, le frottement de la végétation sur les câbles et les chutes de branches lors d'intempéries, créent des dysfonctionnements sur les réseaux et isolent des territoires. Les opérations d'égavage permettent de maintenir la continuité des services de communications essentiels (secours, lien social, télétravail, économie, loisirs, enseignement). Le bon fonctionnement des réseaux de communication participe à l'attractivité des petites collectivités.

Nous rappelons que la Commune entretient la voirie et la végétation dont elle est propriétaire (environ 120 km de routes et chemins).

Nous demandons aux propriétaires et aux exploitants agricoles concernés, d'élaguer les arbres et les haies qui touchent les lignes électriques et téléphoniques. Nous les remercions de leur compréhension.

L'attention à nos aînés

Cette année, sur proposition du Comité Consultatif chargé des Affaires Sociales, nous avons décidé, au niveau du Conseil Municipal, de proposer à nos aînés un repas.

L'année dernière, en raison des contraintes sanitaires, nous avons privilégié les repas à emporter.

Nous rappelons que ce repas est réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus, inscrites sur les listes électorales de Mohon. A partir de cette année, il sera aussi proposé aux personnes septuagénaires sous tutelle ou curatelle.

Les Mohonnais et Mohonnaises qui ne peuvent pas venir au repas se verront proposer un colis.

Comme l'année dernière, les personnes concernées recevront la visite d'un membre du CCAS pour un temps de partage convivial et la remise de l'invitation au repas ou la proposition de colis selon le choix de chacun.

Nous serons heureux de vous accueillir, le temps d'un repas, le dimanche 28 novembre 2021 au midi, à la Salle Polyvalente de Mohon.

La Commémoration du 11 novembre 2021

Elle aura lieu au Monument aux Morts, le 11 novembre 2021 à 11 heures.

Au moment où le dernier compagnon de la libération de la France Libre : Mr Henri GERMAIN, vient de nous quitter, il est important de perpétuer le devoir de mémoire :

- Pour se souvenir de nos compatriotes mobilisés dans les différents conflits armés de la France au siècle dernier et dont le nom figure sur le Monument aux Morts
- Pour ne jamais oublier ce que des hommes sont capables d'infliger à d'autres hommes

Eugène Grippon, dans son témoignage sur les atrocités du 3 mai 1944 disait : « dans une guerre, tout le monde souffre : les enfants, les familles, les animaux ». La peur et l'insécurité se rajoutent aux privations. Des êtres chers sont absents, les forces vives ne sont plus là.

Nous avons la chance de vivre en paix dans un pays libre. Or, la paix et la liberté ne sont jamais définitivement acquises. Nous devons rester vigilants et combattre dans l'œuf, les germes des idéologies mortifères.

INFORMATIONS DIVERSES

Nécrologie :

Le 3 septembre 2021 est décédé à Josselin, Monsieur Bernard HERVE (La Ville Guesniac), à l'âge de 84 ans
Bernard était « Agent de travaux d'Etat » à la subdivision de Ploërmel.

Nous présentons à son épouse et à ses enfants nos sincères condoléances.

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 2 au 5 novembre 2021

Il sera fermé l'après-midi du 2 au 5 novembre en raison de congés annuels de la secrétaire d'accueil.

Le recensement citoyen est possible en ligne sur le site « service-public.fr »

A compter du 1^{ER} novembre 2021, les jeunes âgés de 16 ans auront la possibilité de réaliser cette démarche administrative sur le site officiel de l'Administration Française.

Le repas des « Anciens Combattants » est fixé au 11 novembre 2021

Les personnes qui souhaitent prendre part au repas peuvent s'inscrire avant le 31 octobre 2021 auprès de :
Mr Christian LABBE ; Mme Marie-Claude BOUÉDO et Mr René BOSCHET

Le prix du repas est de 25.00€ pour les adhérents et de 30.00€ pour les autres convives.

Le pass sanitaire est obligatoire.

Les participants se réuniront à 12h 30 chez « Karine et Didier »

Le repas des chasseurs sera à emporter le samedi 13 novembre 2021

Le prix du repas est de 13.00€ pour les adultes et de 6.00€ pour les enfants de 6 à 12 ans

Les tickets sont en vente chez « Karine et Didier » ou disponibles auprès des chasseurs

Les repas, servis en barquettes, seront à retirer :

A l'entrée de la Salle Polyvalente entre 18h00 et 20h30



Le repas de fin d'année du Club de l'Amitié est prévu le 20 novembre 2021

Les réservations sont à faire auprès de la présidente : Mme Annick VINCENT au 02 97 93 94 54

Les précisions seront apportées ultérieurement aux personnes concernées.

Nous reparlerons du concours de belote prévu le 3/12/21 avec la vente de crêpes au profit du téléthon.

Rappel : le repas dit « Repas du CCCAS » est prévu le dimanche 28 novembre 2021

Il aura lieu à la Salle Polyvalente. Les invités sont attendus pour midi. Le pass sanitaire sera demandé.

La semaine du Tourisme Economique et des savoir-faire : du 25 au 31 octobre 2021

Si vous souhaitez découvrir les entreprises locales qui font l'identité de votre territoire, leur savoir-faire, leur produits et leurs innovations, vous trouverez l'information et la possibilité de vous inscrire sur le site :

« semaine-tourisme-economique.bzh » ou « contact@broceliande-vacances.com »